

## PLAIDOYER POUR LE RENFORCEMENT DES ACTIONS EN VUE DE L'AUTONOMISATION EFFECTIVE DE LA FEMME RURALE

Excellence Monsieur le Président de la République ;

Excellences Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables Députés à l'Assemblée Nationale.

Le 08 mars est la date retenue par les Nations-Unies pour évaluer chaque année, et ce depuis 1977, les progrès accomplis en faveur de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes.

Les activités menées au cours de cette journée visent trois objectifs :

- Sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur la nécessité d'améliorer le statut socio économique de la femme ;
- Faire prendre conscience à tous hommes et femmes du rôle de la femme dans la gestion des affaires de la cité ;
- Valoriser le travail féminin.

C'est dans cette optique qu'une réflexion est faite chaque année sur un problème défini dans un thème. Cette année, la communauté internationale propose une orientation formulée comme suit : **« L'autonomisation des femmes rurales : éradiquer la faim et la pauvreté »**.

Ce thème est en discussion actuellement à la 56<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW), qui se tient du 27 février au 9 mars 2012 à New-York.

Excellence Monsieur le Président de la République ;

Excellences Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables Députés à l'Assemblée Nationale.

Au Bénin, la population rurale est estimée à plus de 3,8 millions habitants dont 51,3% de femmes.

Ces femmes jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire et l'économie nationale.

Dans le secteur agricole, la main-d'œuvre féminine est évaluée à (37,8%). Ainsi, une femme sur 3 travaille dans l'agriculture

En effet, elles constituent 60 à 80% de la main d'œuvre agricole ; La production animale est pratiquée dans 82% des exploitations dirigées par des femmes ; elles s'investissent majoritairement dans la transformation agro-alimentaire et dans le secteur artisanal. Elles sont présentes dans une proportion de 88,2% dans la commercialisation de ces produits, au plan national et sous-régional.

Mais tout ce dynamisme se déploie dans le secteur informel à une proportion de 97%.

Malgré ce rôle prépondérant, les femmes rurales sont confrontées à plusieurs problèmes dont :

- les difficultés d'accès aux facteurs de production que sont le foncier, les crédits bancaires, les intrants...
- L'analphabétisme : 73% des femmes de 15 à 24 ans ne savent ni lire, ni écrire.
- La faible valorisation du savoir endogène qui jette au panier de l'oubli beaucoup de pratiques traditionnelles pourtant reconnues bénéfiques;
- La non valorisation du travail féminin;
- Les pesanteurs socio culturelles qui influencent la scolarisation, la santé des femmes et des enfants en milieu rural et favorisent la persistance des violences perpétrées à leur endroit. Ainsi une enquête menée dans les formations techniques et professionnelles a montré que les filles sont moins de 20% dans les filières agricoles.

Et pourtant,

Excellence Monsieur le Président de la République ;

Excellence Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables Députés à l'Assemblée Nationale.

Depuis plus d'une décennie, l'Etat béninois manifeste une réelle volonté politique pour apporter des réponses à cette situation. Entre autres, je citerai :

- La ratification de la majorité des engagements internationaux relatifs à la promotion de la femme et du genre au plan régional et sous régional;
- La mise en place d'un cadre institutionnel soutenu par des documents d'orientation adoptés par le gouvernement parmi lesquels ; la politique Nationale de Promotion du Genre, la politique de promotion de la femme rurale...;
- La création de l'Institut National pour la promotion de la femme
- L'amélioration constante de l'environnement législatif par la promulgation de textes de loi dont le code des personnes et de la famille, la loi sur portant répression du harcèlement sexuel, la loi sur les violences faites aux femmes...;
- Les instructions pour la réalisation d'actions concrètes et d'envergure nationale en faveur de la femme et de l'égalité des sexes ;
- La proportion de 30% pour la première fois appliquée dans les fonctions nominatives au plus haut niveau par votre Haute Autorité.,

### Mais pour quels résultats ?

- Une faible prise en compte des besoins spécifiques des femmes surtout rurales dans les documents sectoriels de développement (ministères et communes); aussi bien dans l'analyse de la situation, que dans la planification et dans la budgétisation des actions.

Par exemple, la revue du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) révèle que les défis et les besoins des femmes rurales ne sont pas pris en compte dans ce document.

Alors que l'analyse de la situation qui a conduit à la rédaction de ce document a reconnu que **la proportion des femmes actives dans les emplois agricoles est d'environ 35,9%, auxquels il faudrait ajouter la grande masse des femmes intervenant dans les activités typiquement féminines de post-récolte telles que : la transformation et la commercialisation des produits agricoles, presque rien n'a été**

**prévu à leur endroit dans les actions qui découlent des orientations stratégiques.**

- Une faible représentation des femmes dans les fonctions nominatives, administratives et surtout électives
- La persistance des traditions néfastes à l'épanouissement de la femme et des violences faites à son égard

Face à ces constats et convaincus que l'intégration du genre dans les politiques de la base au sommet, accélérera l'autonomisation de la femme et la croissance économique,

Nous recommandons respectueusement :

- la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, dans l'exécution des programmes des ministères en charge de l'agriculture, de la microfinance, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, de la santé, de la famille... fasse l'objet de préoccupations particulières de conditionnalités d'approbation et de financement par le gouvernement.
- que des mesures exceptionnelles (accès au foncier, crédits et intrants) soient prises en faveur des femmes dans le cadre de l'appui à l'installation des entreprises agricoles
- que le budget genre sensible soit expérimenté dans le domaine agricole sur les deux années à venir ;
- Et enfin, l'identification et la mise en œuvre de stratégies spécifiques pour une meilleure représentation des femmes dans les instances locales de prise de décision qui sortiront des consultations communales de 2013.

Excellence Monsieur le Président de la République, telles sont les requêtes que nous formulons pour une réelle autonomisation des femmes et plus spécifiquement des femmes rurales pour leur permettre

de prendre part au développement de notre Nation et nous ne doutons pas que vous y prêterez une oreille attentive.